

1.24 Impacts des incendies provoqués par l'homme sur la conservation de la diversité biologique

CONSTATANT que tant les aires protégées que les habitats naturels et modifiés non protégés du domaine public et du domaine privé apportent une contribution vitale à la conservation de la diversité biologique et de l'intégrité écologique;

CONSIDÉRANT que de nombreux écosystèmes sont très sensibles au feu, notamment les zones humides, les forêts humides et les régions alpines, et que leur intégrité écologique peut être détruite, dégradée ou profondément altérée par des régimes de gestion des feux inopportuns alors que dans d'autres écosystèmes tels que la prairie, le maintien des processus naturels dépend du feu;

CONSTATANT que le feu est nécessaire au renouvellement et au maintien des caractéristiques et fonctions écologiques naturelles de certains écosystèmes tels que les prairies naturelles, les zones de broussailles, les forêts de pins et les forêts boréales, et peut être un instrument utile pour l'aménagement des paysages;

NOTANT que dans de nombreuses régions du monde, la végétation naturelle prend facilement feu lorsque des conditions particulières sont réunies, et que si les modes d'utilisation des sols sont inadéquats, les vies et les biens peuvent en être menacés;

SACHANT que l'urbanisation (résidences, équipements de loisir, tourisme, etc.) envahit de plus en plus les espaces naturels ou semi-naturels importants pour la diversité biologique et que les aires protégées peuvent recevoir de très nombreux visiteurs;

CONSCIENT que dans plusieurs de ces espaces, les incendies provoqués par l'homme deviennent plus fréquents que les feux spontanés, compte tenu des incendies criminels et accidentels et des feux planifiés;

NOTANT que dans les aires protégées aussi bien que dans les espaces non protégés, la stratégie la plus efficace repose sur un meilleur équilibre des techniques ayant recours aux feux planifiés et sur des stratégies de réduction des risques sans recours au feu;

CONSTATANT que dans certaines aires protégées et zones non protégées, les méthodes de gestion actuelles, qui ont essentiellement recours aux feux planifiés pour limiter la quantité de matière combustible disponible, entraînent une dépendance excessive par rapport aux techniques de brûlage aux dépens de stratégies de réduction des risques sans recours au feu plus durables du point de vue écologique et économique, et que dans certains écosystèmes l'absence de techniques de gestion ayant recours au feu peut entraîner une disparition irréversible de la diversité biologique;

CONVAINCU que toutes les stratégies de gestion des incendies conçues par l'homme dans le but de réduire les risques pour la vie et les biens devraient, avant tout, être écologiquement durables;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 14 au 23 octobre 1996 à Montréal, Canada, pour sa 1ère Session:

1. PRIE la Commission de la gestion des écosystèmes d'identifier les types et l'étendue des écosystèmes soumis fréquemment à des incendies provoqués par l'homme, et d'identifier et d'examiner les conséquences, pour la diversité biologique et l'intégrité écologique de ces écosystèmes, des modifications induites par l'homme dans les régimes naturels des feux.
2. LANCE UN APPEL à tous les gouvernements pour qu'ils prennent en compte la viabilité écologique des écosystèmes touchés par ce problème lors de l'application de stratégies de gestion des risques de feux spontanés, que ce soit dans le domaine public ou privé.